Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260625-DEL2026_5_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 Juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procuration : 1
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de celui qui a donné procuration.

PROCURATION : M. Eric BERDER à M. Serge SINOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

OBJET : 2026-5-14 : LOTISSEMENT « LES CHEMINS DE TI BRAS » - RETROCESSION DE LA VOIRIE INTERNE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La Commune et la SARL "Les chemins de Ti Bras" ont signé le 19 octobre 2021 une convention de rétrocession des équipements et espaces communs du lotissement "Les chemins de Ti Bras".

VU le permis d'aménager n° 292472100003,

VU la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 22 décembre 2025,

VU le procès-verbal de réception des travaux, délivré par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais en date du 2 avril 2026, visé par l'exploitant et l'aménageur le 7 avril 2026,

VU le certificat de non contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, délivré par le Maire le 16 juin 2026,

CONSIDERANT que le transfert porte sur la parcelle cadastrée section AA n° 645 d'une surface de 5 197 m²,

Il vous est proposé :

D'ACCEPTER la rétrocession de la parcelle cadastrée section AA n° 645 d'une surface de 5 197 m²,

D'AUTORISER M Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les actes notariés nécessaires,

DE METTRE A JOUR le tableau de classement des voies communales.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 30 Juin 2026

Le MAIRE,
René ROCUET